

de l'Atlantique. Cette convention est destinée à augmenter la sécurité en mer et à empêcher les dégâts à l'outillage de pêche, surtout dans les zones encombrées sillonnées par des bateaux de pêche de nombreux pays.

Le travail de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada est inestimable; les résultats de ses recherches ont trouvé maintes applications, tout à l'avantage de nos ressources piscicoles et de l'industrie. Ils ont aussi permis à notre pays d'aller bien au-delà de la défense de ses idées, dans les divers programmes internationaux d'exploitation des pêcheries. La nécessité de travaux de recherches plus considérables encore apparaît dans nos programmes d'expansion concernant bon nombre de régions.

Le nouvel institut de l'eau douce de Winnipeg sera doté d'un laboratoire de 7 millions de dollars; les laboratoires de l'Office de recherches, à Saint-Jean, seront installés dans un immeuble neuf; les laboratoires de l'Office à Dartmouth, Halifax et Nanaïmo seront agrandis et la région de l'Ouest de Vancouver sera pourvue d'un nouveau laboratoire hydraulique. La renommée de l'Office est sans égale dans le monde entier.

• (3.50 p.m.)

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-uns des plus importants aspects de l'activité de mon ministère pour que, en examinant les crédits, vous puissiez vous rendre compte de l'ampleur de nos efforts et de l'orientation que nous donnons à l'expansion méthodique de l'industrie de la pêche.

Des députés m'ont interpellé dernièrement, à la Chambre, au sujet du problème relié au flottage du bois sur la Stellako, en Colombie-Britannique. Depuis quelques semaines, quelques mois même, j'ai échangé quantité de lettres avec le ministre provincial chargé de la question et, comme m'en avait prié le député de Skeena, j'ai demandé la permission de déposer cette correspondance, qui permettra sûrement aux députés de comprendre nos problèmes.

J'estime que nous devons faire un usage multiple de nos eaux en tenant compte des intérêts de l'industrie forestière et de la pêche. Vendredi dernier, le ministre provincial m'a fait savoir qu'il acceptait ma proposition d'autoriser sur la Stellako un flottage de billes partiel, contrôlé et surveillé par les autorités fédérales et provinciales, à condition de préserver les lieux de frai. Sauf erreur, ce flottage commencera sous peu et sera probablement achevé vers le milieu du mois.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, on prendra, probablement, au cours des prochaines

[L'hon. M. Robichaud.]

semaines, une décision relative au système de lignes droites de base. Le 7 mai, lors de la réunion annuelle du Conseil des pêches à Montréal, j'ai annoncé que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ferait à ce sujet une déclaration à la Chambre. Il est, en effet, responsable de l'application de la loi. Étant donné les fatigues que lui impose la situation mondiale depuis quelques semaines, il retardera peut-être sa déclaration de quelques jours. Je suis sûr que les députés comprendront.

Les honorables représentants de l'Île du Prince-Édouard m'ont aussi interrogé sur les subsides pour la construction de vaisseaux de pêche. Je leur ai fourni l'assurance qu'on étudierait la question de nouveau. Au début de mai, nous avons fait une enquête spéciale, à laquelle la Commission de prêts aux pêcheurs de la province a participé. Sur 96 demandes reçues de cette province, 51 ont été approuvées, 4 ne sont pas réglées et devront être étudiées plus longuement et les 41 autres ont été rejetées, avec l'assentiment de la Commission de prêts, car elles ne répondaient pas aux exigences prévues par le gouvernement fédéral, ni aux critères établis pas la Commission de prêts provinciale.

Je suis disposé à répondre plus tard à toutes les questions que les honorables représentants voudront me poser.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur le président, à l'exemple du ministre, je ne me propose pas de m'étendre sur les prévisions budgétaires de son ministère. Les prévisions du ministère des Pêcheries pour la dernière année financière ont été étudiées par le détail il y a moins d'un an. En fait, elles ont été déferées au comité permanent des pêcheries qui est en train de faire une étude fouillée des opérations et des lignes de conduite du ministère. Toutefois, les membres de notre parti ne manqueront pas de poser des questions précises et de faire de courtes déclarations. Le point saillant des prévisions budgétaires de cette année est qu'elles sont plus considérables que jamais. Ce n'est pas un reproche. Elles dépassent d'environ 5 millions celles de l'an dernier, mais j'estime que cela est motivé.

L'importance du ministère des Pêcheries se fait sentir de plus en plus, à cause de l'importance croissante que prend l'industrie de la pêche dans notre propre économie et dans celle du monde entier. En 1952, les dépenses globales du ministère des Pêcheries étaient d'environ 9 millions de dollars en chiffres ronds. Cinq ans plus tard, en 1957, elles étaient passées à 13 millions de dollars, et, cinq ans plus tard, en 1962, elles avaient presque doublé pour atteindre 24 millions de dollars. Ces cinq dernières années, elles ont pres-